La France défend l’harmonisation du droit d’asile en Europe

07/09/2008 à 23h55

Une réunion est organisée les 8 et 9 septembre à Paris pour unifier les politiques européennes du droit d’asile dans l’Union Européenne.

La France est le pays en Europe ayant la politique la plus “généreuse” en matière de droit d’asile, avec 8000 demandes accordées sur 30 000 dossiers en 2007. L’idée de cette harmonisation existe depuis longtemps, puisque les pays membres devaient adopter des règles communes à partir de 2010, après une période d’adaptation s’étendant de 2004 à 2009.

Comme dans d’innombrables autres domaines, l’unanimité à 27 est difficile à obtenir sur ce dossier, où rien n’a encore été fait. En conséquence, l’appel d’air créé par ce moyen d’obtenir un titre de séjour en bonne et due forme dans les pays qui l’accordent encore avec une naïveté feinte emprunte de fierté droitdelhommistique se concentre toujours sur les pays comme la France et l’Angleterre. Et ce n’est pas prêt de changer., malgré ce « pacte européen pour l’immigration et l’asile » que tous vont signer, la main sur le coeur, après l’avoir vidé de toute obligation et de toute date ferme.

Si malgré tout un tel objectif était atteint, l’harmonisation se fera sur les politiques des pays les plus laxistes, cadenassant ainsi les pays les plus prudents dans une situation où leurs frontières seront devenues des passoires à l’immigration massive en provenance d’rak, du Liban, et de toutes les zones de guerre d’Afrique.

Source: La Croix